

# Syndicat des Transports d'Ile-de-France

Délibération n° 2008/0752

Séance du 2 octobre 2008

## MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DES PARCS RELAIS

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 07 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 07 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** les articles R 2334-10 à 2334-12 et R 4414-1 à R 4414-2 du code général des collectivités territoriales relatifs au produit des amendes ;
- VU** la délibération n° 2006/1172 du 13 décembre 2006 ;
- VU** le rapport n° 2008/0752 ;
- VU** l'avis de la commission de la qualité de service et du 25 septembre 2008 ;

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

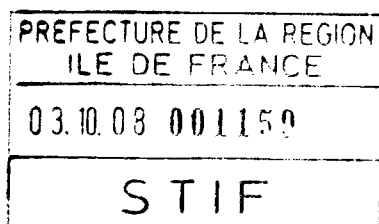
**ARTICLE 1** : le Cahier de références Parc Relais, tel qu'annexé à la présente délibération (Annexe 1), est approuvé.

**ARTICLE 2** : le référentiel et le système de fonctionnement du label Parc Relais y compris l'identité visuelle « Parc Relais », tels qu'annexés à la présente délibération (Annexes 2 et 3), sont approuvés.

**ARTICLE 3** : le modèle de convention incluant les dispositions relatives à l'investissement et à l'exploitation des Parcs Relais, telle qu'annexée à la présente délibération (Annexe 4), est approuvé. La directrice générale est autorisée à signer avec chaque maître d'ouvrage les conventions particulières sur la base dudit modèle et est chargée de l'exécution des engagements contractuels figurant dans chacune de ces conventions particulières.

**ARTICLE 4** : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil  
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Jean-Paul HUCHON

